

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de BONNIÈRES-SUR-SEINE

Téléphone 01 30 42 62 35

mairie breuil-bois-robert1@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

23 FEV. 2023

ID : 078-217801042-20230221-AR_2023_06-AI

MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

N° 2023-06

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2213-33,

Vu le Code de la route,

Vu le Code des transports,

Vu la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la Loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

Vu le décret n° 2009-1064 du 28 août 2009 relatif à l'exercice de l'activité de taxi,

Vu le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire National des transports publics particuliers de personnes, du Comité National des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRE-11-077 du 25 février 2011 portant réglementation de la profession de taxi dans les Yvelines,

Vu l'arrêté municipal n° 1993-002 du 25 mars 1993, portant à UN le nombre de taxis autorisés à stationner sur le territoire communal,

Considérant la demande de Monsieur Éric BENCHIMOL d'exploiter une place de stationnement taxi sur le territoire de la commune,

Considérant que Monsieur Éric BENCHIMOL est le premier sur la liste d'attente et qu'il ne dispose pas d'une autre autorisation de stationnement de taxi,

Considérant que Monsieur Éric BENCHIMOL remplit toutes les conditions pour se voir délivrer une autorisation de stationnement,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Monsieur Eric BENCHIMOL (SIRET n° 84424668600019 est autorisé à exploiter l'autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de BREUIL-BOIS-ROBERT.

ARTICLE 2 : Monsieur Eric BENCHIMOL devra être titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité.

ARTICLE 3 : Son lieu de stationnement est fixé Place des Tilleuls.

ARTICLE 4 : Le véhicule autorisé sur cet emplacement est le suivant :

Marque : FORD - Modèle : MONDÉO

dont le numéro d'immatriculation est EV 992 ZQ

Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

ARTICLE 5 : Le véhicule automobile affecté à un service de taxi devra être constamment conforme à toutes les spécifications imposées par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Cette autorisation est valable cinq ans à compter du présent arrêté. La demande de renouvellement de la présente autorisation doit être effectuée deux mois avant l'échéance.

ARTICLE 7 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

ARTICLE 8 : Monsieur Eric BENCHIMOL devra s'acquitter d'une redevance annuelle dont le tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 9 : L'arrêté municipal n° 2013-37 en date du 19 novembre 2013 portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT est abrogé.

ARTICLE 10 : Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL,
- Au pétitionnaire.

Arrêté :
Publié le 23/02/2023

Fait en Mairie,
le 21 février 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'BREUIL-BOIS-ROBERT' at the top, 'Mairie' on the left, and 'Yvelines' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.